

VILLE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2026

Rapport de présentation (Conseil Municipal du 30 juin 2026)

Les trois budgets supplémentaires ci-après (budget principal de la Ville, budget annexe du Théâtre de l'Hôtel de Ville et budget annexe du lotissement « Ardoises Puy Heaume ») sont des budgets permettant :

- de prendre en compte les reports de crédits de l'exercice 2025,
- d'intégrer les résultats de clôture de l'exercice précédent tels qu'ils ont été adoptés aux comptes administratifs 2025,
- d'ajuster les prévisions des budgets primitifs 2026,
- d'ajuster à la baisse, pour le budget principal et le budget annexe « lotissement Ardoises Puy Heaume », l'emprunt inscrit au BP 2026 en l'attente du vote du compte administratif.

1. LE BUDGET PRINCIPAL

1.1 La section de fonctionnement du Budget Principal

1.1.1 L'ajustement des dépenses

Chapitres comptables concernés	BP 2026	Réajust. BS 2026	Budget ajusté	Éléments notables sur ajustements
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 000 €	7 000 €	27 000 €	Compte "fournitures de voirie" : reconstitution stock sel de déneigement
	5 000 €	4 000 €	9 000 €	Compte "Rembours. frais Ville Angers" : ajust. frais gestion fourrière
		46 000 €	46 000 €	Expertise judiciaire au centre aquatique : désordres étanchéité et structure
		26 000 €	26 000 €	Classe supplémentaire école élémentaire Jaudette : location modulaire, frais d'aménagement (accès PMR, sécurité incendie), desserte électricité et divers
		2 500 €	2 500 €	Organisation 30 ans du multi-accueil
		10 000 €	10 000 €	Assises de la tranquillité publique
		95 500 €		

	BP 2026	BS 2026	
Rapproch. BS avec dépenses fonction. réelles votées BP 2026	12 535 000 €	95 500 €	0,76%

1.1.2 L'ajustement des recettes

FISCALITE ET COMPENSATIONS FISCALES

Chapitres comptables concernés	BP 2026	Réajust. BS 2026	Budget ajusté	Éléments notables sur ajustements
73 - IMPOTS ET TAXES	7 047 000 €	65 000 €	7 112 000 €	Réajust. produit des impôts suite notification des bases provisionnelles 2026
		25 000 €	25 000 €	Réajust. Produit fiscalité directe supplémentaire suite établissement rôle supplémentaire
74 - DOTATIONS, PARTICIPATIONS	1 100 000 €	- 193 000 €	907 000 €	Réajust. suite vote Loi de Finances : compensation Etat s/exonérations taxes foncières
		- 103 000 €		

	BP 2026	BS 2026	
Rapproch. BS avec recettes fonction. réelles votées BP 2026	13 320 000 €	- 103 000 €	-0,77%

Suite à la transmission par les services de l'Etat des bases provisionnelles 2026 pour les impôts locaux, il est possible d'ajuster le produit inscrit au stade du BP 2026, soit + 0,92 % (65 000 €). Au stade des notifications provisionnelles de bases, il n'est pas possible d'avoir un détail par contribuable. Cet état sera en effet disponible seulement quand les « rôles » (taxations définitives) seront établis et donc en fin d'année.

La progression modérée du produit fiscal se justifie par le fait que la revalorisation légale des bases (0,8 % en 2026) et l'extension des bases (nouvelles constructions,...) sont contrebalancées par la perte des bases sur l'ex site THYSSEN.

Les allocations compensatrices versées par l'Etat subissent une double baisse : effet « loi de finances » qui acte une baisse de 19 % de l'enveloppe et effet perte de la compensation versée sur l'ex site THYSSEN. Le budget primitif actait la perte « THYSSEN » mais il n'intégrait pas la baisse de l'enveloppe de 19 % car, à la date de vote du budget primitif, la loi de finances n'était pas votée et de nombreuses tractations étaient en cours avec des hypothèses très différentes.

DOTATIONS ETAT

Chapitres comptables concernés	BP 2026	Réajust. BS 2026	Budget ajusté	Éléments notables sur ajustements
74 - DOTATIONS, PARTICIPATIONS	110 000 €	- 78 000 €	32 000 €	Réajust. produit Dotation Globale Fonctionnement suite notification
	200 000 €	- 200 000 €		Perte bénéfice Dotation Solidarité Rurale suite éligibilité Dotation Solidarité Urbaine
		756 000 €	756 000 €	Eligibilité Dotation de Solidarité Urbaine
	40 000 €	- 4 000 €	36 000 €	Réajust. produit Dotation Nationale de Péréquation suite notification
	40 000 €	- 40 000 €		Perte aide de l'Etat soutien politique tarifaire s/restauration scolaire
		434 000 €		

	BP 2026	BS 2026	
Rapproch. BS avec recettes fonction. réelles votées BP 2026	13 320 000 €	434 000 €	3,26%

La Dotation Globale de Fonctionnement notifiée début avril 2026 affiche une baisse significative du fait d'un effet écrêtement important sur l'année 2026.

En matière de dotations, la principale évolution provient de l'éligibilité de la commune de Saint-Barthélemy à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Cette éligibilité s'explique par la notion de « population DGF », notion différente de la population légale. Ainsi, alors que la population légale s'élève à 9 964 habitants au 1^{er} janvier 2026, la population DGF s'élève à 10 009 habitants. La « population DGF » intègre en effet deux données très spécifiques : nombre de places disponibles pour l'accueil de caravanes sur la commune et nombre de résidences secondaires.

Pour St-Barthélemy-d'Anjou, les critères de calcul de la DSU sont plus favorables que les critères de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). A titre indicatif, pour la DSU, on retrouve ainsi la notion de potentiel fiscal, de logements sociaux, de logements aidés et le revenu par habitant.

Le budget supplémentaire intègre donc la DSU en tant que nouvelle recette et supprime en contrepartie la DSR.

Enfin, il convient de noter que l'éligibilité à la DSU, globalement très favorable, entraîne toutefois la perte du bénéfice de l'aide de l'Etat en matière de tarification sociale pour la restauration scolaire.

1.2 La section d'investissement du Budget Principal

1.2.1 L'ajustement des dépenses d'investissement

Depuis le vote du budget primitif, de nouveaux besoins sont apparus en matière d'investissement :

Chapitres comptables concernés	BP 2026	Réajust. BS 2026	Budget ajusté	Eléments notables sur ajustements
20 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		20 000 €	20 000 €	Charpente centre équestre : étude structurelle et estimation travaux
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180 000 €	160 000 €	340 000 €	Centre aquatique : option pompe à chaleur neuve et non réparation (chiffrage estimatif : lancement marché dernier trimestre 2026)
	74 000 €	59 000 €	133 000 €	Gestion Technique des Bâtiments (GTB) : réajustements suite réception offres / 4 sites concernés : Ecoles Jaudette et PMC, Gymnase Venaiserie et Hôtel de Ville
	65 000 €	500 €	65 500 €	Réjust. participation ZAC Reux/Cordelles suite erreur arrondi au stade BP : réajust. non significatif mais oblig. au niveau du chapitre
		8 500 €	8 500 €	Modification hydraulique chaufferie école PMC : optimisation GTB et sécurisation production chauffage
		18 000 €	18 000 €	Mesures rafraîchissement dans locaux occupés par enfants
		17 000 €	17 000 €	Acquis. équipements supplémentaires vidéo-protection
		283 000 €		

	BP 2026	BS 2026	
Rapproch. BS avec dépenses investis.. réelles votées BP 2026	6 416 000 €	283 000 €	4,41%

Le budget supplémentaire 2026 intégrera un ajustement très spécifique impactant les dépenses d'investissement. Il s'agit d'une provision au titre du Compte Epargne Temps (CET).

Pour rappel, une provision doit permettre d'anticiper budgétairement une dépréciation ou un risque. Afin de couvrir le coût potentiel des congés accordés au titre du CET, il convient ainsi de constituer une provision budgétaire.

Le non provisionnement au titre du CET est une observation récurrente des Chambre Régionale des Comptes. En conséquence, pour permettre aux collectivités d'effectuer cette provision sans pénaliser l'épargne, un système comptable spécifique a été adopté dans le cadre de la nomenclature comptable M57, à savoir : la correction d'erreurs sur exercices antérieurs. Cette procédure permet d'intégrer la provision par prélèvement sur les excédents antérieurs cumulés.

1.2.2 L'ajustement des recettes d'investissement

Le budget primitif 2026 ayant été voté sans intégrer les excédents 2025, il était équilibré grâce à l'inscription d'un emprunt provisoire. Le présent BS permet de « gommer » une partie de l'emprunt inscrit au budget primitif 2026.

	BP 2026	Réajust. BS 2026		Budget réajusté
Baisse emprunt suite intégration excédent 2025 et ajust. liés BS 2026	3 820 000 €	- 1 570 510 €	-41%	2 249 490 €

Au stade du budget supplémentaire, il n'y a pas d'autres ajustements significatifs à réaliser sur les recettes d'investissement à l'exception du FCTVA :

Chapitres comptables concernés	BP 2026	Réajust. BS 2026	Budget ajusté	Eléments notables sur ajustements
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	302 000 €	39 000 €	341 000 €	Ajustement FCTVA suite notification officielle

1.3 Les reports de crédits du Budget Principal

La reprise des crédits 2025 reportés en 2026 résulte du compte administratif 2025 qui rend compte de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Le Budget Supplémentaire 2026 reprend ces crédits pour les intégrer à l'exercice budgétaire en cours.

Les dépenses reportées sur 2026 en section d'investissement (1 678 070 €) correspondent à des projets ayant fait l'objet d'un engagement mais qui n'ont pu faire l'objet d'un mandatement en 2025. Les reports d'investissement les plus significatifs sont les suivants :

Ecole PMC : renaturation cours	289 636 €	
Participation ZAC Reux-Cordelles	179 000 €	
Travaux Rue Belle de Malicorne	178 375 €	
Centre aquatique : rénovation centrale déshumidification	161 649 €	
THV/Hôtel Ville : rénovation Centrale Traitement Air	145 006 €	
Fonds de concours : Voirie ALM et éclairage SIEML	109 964 €	
Etudes diverses : accessibilité, tribunes athlétisme,...	90 427 €	
Déploiement Gestion Technique Bâtiments : système général, complexes Gemmetrie, Ardoises	51 909 €	
Complexe Ardoises : travaux club house et sono	48 999 €	
Infrastruture et matériel téléphonie	44 769 €	
Matériel informaqtique, logiciels : serveurs, portal billetterie centre aquatique,...	36 286 €	
Rucher citoyen : aménag. secteur cordelles, signalétique zones rencontres	21 870 €	
	1 357 890 €	81%

Les recettes reportées sur 2026 en section d'investissement (1 538 000 €) correspondent essentiellement à des reports de subventions d'équipement.

1.4 L'affectation des résultats du budget principal

L'excédent de fonctionnement généré par l'exercice 2025 s'élève à 3 172 610,76 €.

Cet excédent doit permettre de couvrir :

- Le besoin de financement dégagée en 2025 par la section d'investissement (différence dépenses moins recettes d'investissement) : 1 305 030,93 €
- Le besoin de financement dégagé par les restes à réaliser au 31/12/2025 : 140 070,38 €.

L'affectation des résultats se déroule en 2 étapes :

- Etape n°1 : couverture du besoin de financement ci-dessus = 1 445 101,31 € (1 305 030,93 € + 140 070,38 €)
- Etape n°2 : affectation au budget 2026 du solde de l'excédent de fonctionnement restant disponible, à savoir 1 727 509,45 € (3 172 610,76 € - 1 445 101,31 €).

1.5 L'équilibre général du Budget Supplémentaire 2026 : budget principal

EQUILIBRE GENERAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 : BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS :		
Nouvelles lignes de crédits	95 500,00 €	331 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté : affect. résultats		1 727 509,45 €
Virement à la section d'investissement	1 963 010,00 €	
arrondi		0,55 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 058 510,00 €	2 058 510,00 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS		
Nouvelles lignes de crédits	283 000,00 €	39 000,00 €
Régularisation provision Compte Epargne Temps	148 500,00 €	
Virement de la section de fonctionnement		1 963 010,00 €
Reports (restes à réaliser 31/12/2024)	1 678 070,38 €	1 538 000,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 305 030,93 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé : affect. résultats		1 445 101,31 €
EMPRUNT		- 1 570 510,00 €
arrondi	0,69 €	0,69 €
TOTAL INVESTISSEMENT	3 414 602,00 €	3 414 602,00 €

TOTAL BS 2026	5 473 112,00 €	5 473 112,00 €
----------------------	-----------------------	-----------------------

A noter :

- toutes les sommes en rouge se neutralisent mutuellement.
- seules les lignes orange ont au final une incidence budgétaire.

2 LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE

Le présent budget supplémentaire doit permettre d'affecter les résultats 2025, d'intégrer les reports 2025 et de procéder à quelques ajustements.

L'excédent de fonctionnement généré par l'exercice 2025 s'élève à 76 788,94 €.

L'exercice 2025 affiche également un excédent sur la section d'investissement : 39 102,84 €.

Au 31/12/2025, le besoin de financement affiché par les restes à réaliser s'élevaient à 4 947,60 €.

L'affectation des résultats se déroule en 2 étapes :

- Etape n°1 : couverture du besoin de financement affiché par la section d'investissement = néant puisqu'au final la section d'investissement affiche un excédent de 34 155,24 € (39 102,84 € - 4 947,60 €).
- Etape n°2 : affectation au budget 2026 du solde de l'excédent de fonctionnement restant disponible, à savoir l'intégralité = 76 788,94 €.

Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses suivantes doivent faire l'objet d'un réajustement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

	BP 2026	BS 2026		BP + BS 2026
Dépenses artistiques	225 849 €	43 752 €	19,4%	269 601 €
Dépenses de production	53 350 €	14 800 €	27,7%	68 150 €
Dépenses techniques	22 050 €	5 000 €	22,7%	27 050 €
Dépenses de communication	25 300 €	12 900 €	51,0%	38 200 €
Dépenses de fonctionnement	33 750 €	2 950 €	8,7%	36 700 €
Charges de personnel : personnel permanent	385 701 €			385 701 €
Charges de personnel : personnel intermittent	78 000 €	14 400 €	18,5%	92 400 €
Amortissement du matériel	27 000 €			27 000 €
Dépenses diverses	1 000 €			1 000 €
Virement à la section d'investissement		25 198 €	NS	25 198 €
TOTAL DEPENSES	852 000 €	119 000 €	14,0%	971 000 €

Pour le budget annexe THV, les ajustements dans le cadre du budget supplémentaire sont toujours assez significatifs puisque, au stade du budget primitif (voté en décembre), la non intégration de l'excédent pour l'année N-1 (année non clôturée à la date du vote du BP) se traduit par un ajustement mathématique des dépenses.

Ainsi, sans prise en compte de l'excédent 2025, les dépenses liées au festival « zone de turbulence » ne pouvaient pas être intégralement inscrites au BP 2026. Sur les 119 000 € d'ajustements dans le cadre du BS, 71 600 € (60 %) concernent donc le Festival.

Par ailleurs, l'excédent constaté au 31/12/2025 permet d'envisager un virement à la section d'investissement à hauteur de 25 198 € soit 21 % des ajustements BS 2026.

Il reste donc 22 202 € d'ajustements (19 % du BS) correspondants à des ajustements divers.

Des ajustements sont bien également nécessaires au niveau des recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

	BP 2026	BS 2026		BP + BS 2026
Recettes propres : billetterie, stage, locations, bar,...	90 570 €	9 200 €	10,2%	99 770 €
Subventions publiques :				
Ville St-Barthélemy-d'Anjou	601 230 €			601 230 €
DRAC	100 000 €			100 000 €
Conseil Départemental	30 000 €	10 000 €	33,3%	40 000 €
Autres aides :				
Aide à la diffusion, coréalizations	10 200 €	4 100 €	40,2%	14 300 €
Partenaires (action jeune public)	20 000 €	9 311 €	46,6%	29 311 €
Mécénat		8 000 €	NS	8 000 €
Amortissement subvention d'investissement		1 600 €	NS	1 600 €
Excédent antérieur reporté		76 789 €	NS	76 789 €
TOTAL RECETTES	852 000 €	119 000 €	14,0%	971 000 €

Pour les mêmes raisons que celles évoquées sur le poste « dépenses » (vote BP en décembre), les recettes inscrites au BP 2026 ne pouvaient pas intégrer l'excédent de l'année 2025 (non clôturé).

En matière de recettes, la principale ligne du BS 2026 concerne donc l'intégration de l'excédent 2025, à savoir 76 789 €.

Les autres ajustements concernent l'inscription de recettes (institutionnelles ou mécénat) pour le festival « zone de turbulences » soit 29 000 €.

Les autres ajustements (13 211 €) concernent principalement les recettes propres (billetterie,...).

EQUILIBRE GENERAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 : BUDGET THV

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS	93 802,00 €	42 211,06 €
Résultat de fonctionnement reporté : affect. Résultats 2025		76 788,94 €
Virement à la section d'investissement	25 198,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	119 000,00 €	119 000,00 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS	59 354,40 €	1,16 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025 reporté		39 102,84 €
Restes à réaliser au 31/12/2025	4 947,60 €	
Virement de la section de fonctionnement		25 198,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	64 302,00 €	64 302,00 €
TOTAL BS 2026	183 302,00 €	183 302,00 €

3 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « ARDOISES PUY HEAUME »

Les budgets annexes « lotissements » ont la particularité de générer des comptes de stocks. Ainsi, les dépenses (y compris les travaux) sont toujours payées en section de fonctionnement. C'est une écriture comptable dite d'ordre qui transfère ces travaux en section d'investissement.

Lorsque des ventes de lots sont réalisées, on procède à l'inverse à des opérations de déstockage.

Depuis l'année 2023, tous les lots de ce lotissement ont été vendus. En 2025, une vente de 24 places de stationnement à la société PODELIHA a toutefois été opérée pour 28 000 €.

Il n'y a plus de stocks dans ce budget annexe et la section d'investissement n'affiche aucun besoin de financement.

L'exécution budgétaire 2025 de ce budget se traduit par un excédent de fonctionnement à hauteur de 967 284,63 € qui sera intégralement reporté au budget supplémentaire 2026.

Cette somme sera consacrée à la réalisation des travaux de finition de voirie.

**EQUILIBRE GENERAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 :
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISES PUY HEAUME**

Chap	Compte	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026	BS 2026	Budget ajusté
011	605	Travaux	600 000,00 €	366 284,63 €	966 284,63 €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante		1 000,00 €	1 000,00 €
			600 000,00 €	367 284,63 €	967 284,63 €

Chap	Compte	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026	BS 2026	Budget ajusté
042	71355	Variation des stocks terrains aménagés	600 000,00 €	- 600 000,00 €	- €
002	002	Excédent fonctionnement reporté		967 284,63 €	967 284,63 €
			600 000,00 €	367 284,63 €	967 284,63 €

Chap	Compte	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2026	BS 2026	Budget ajusté
040	3555	Stocks terrains aménagés	600 000,00 €	- 600 000,00 €	- €
			600 000,00 €	- 600 000,00 €	- €

Chap	Compte	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2026	BS 2026	Budget ajusté
16	1641	Emprunts en euros	600 000,00 €	- 600 000,00 €	- €
			600 000,00 €	- 600 000,00 €	- €

L'intégration de l'excédent 2025 (967 284,63 €) permet de supprimer intégralement l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif 2026 (600 000 €).